

AVVISU CESEC 2021-12¹
AVIS CESEC 2021-12

Relatif au
Rilativu à u

Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020

Raportu in quantu à a parità trà l'omi è e donne pè u 2020

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 11 mars 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020**;

Vistu a lettera di presentazione di l'11 di marzu di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu in quantu à a parità trà l'omi è e donne pè u 2020;

Après avoir entendu, Vanina CASTOLA, pour la Direction adjointe service aux citoyens

Sur rapport de Pat O'BINE, pour la commission " éducation, formation, jeunesse";
À nant'à u raportu di Pat O'BINE per a Commissione educazione, furmazione, giuventù

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 58

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 23 di marzu di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

La loi du 04 aout 2014 consacre le rôle des collectivités territoriales dans l'action publique en matière d'égalité femmes / hommes et leur impose de mettre en œuvre une politique globale tant en interne que sur leur territoire dans l'objectif de faire de l'égalité femmes / hommes une réalité et de réduire les inégalités. Ces actions doivent être retranscrites dans un rapport annuel présenté devant l'Assemblée pour débat. Dans ce cadre, la Collectivité de Corse a adopté le 25 février 2021 2 plans d'actions pour la période 2021 – 2023. Ces plans d'actions portent sur la politique en matière de ressources humaines et les mesures qui seront mises en œuvre sur le territoire.

Le rapport annuel 2020, dont il est question dans cet avis, présente l'ensemble des actions menées qui se déclinent autour de 4 axes :

- La promotion du principe d'égalité femmes / hommes dans le fonctionnement interne de la Collectivité de Corse afin de viser l'exemplarité en matière d'égalité professionnelle.
- La contribution à la transformation des rapports sociaux de genre dans la société dans le cadre de la formation scolaire initiale dans laquelle il faut favoriser la mixité.
- La consolidation de l'offre de service de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité femmes / hommes par la sensibilisation des jeunes générations à tous les aspects de ces questions.
- Le bilan social de la Collectivité de Corse en tant qu'employeur qui montre les résultats des actions mises en œuvre dans ce cadre au titre de l'année 2020.

Le CESECC salue le travail mené par la Collectivité de Corse sur ce dossier.

Le CESECC souligne qu'il s'agit d'une politique qui demande beaucoup d'ambition et s'inscrit dans la durée, c'est pourquoi **il insiste** sur l'importance de la mobilisation des jeunes générations sur ces questions.

Le CESECC constate que depuis 30 ans il y a une inertie sur le plan des orientations professionnelles choisies par les filles et **préconise** de faire un travail important sur ce point.

Le CESECC rappelle que la masculinisation des métiers considérés comme exclusivement féminins est importante. A cet égard, **il encourage** de continuer à travailler dans ce sens afin de sortir des stéréotypes liés au genre de certains métiers.

Le CESECC estime opportun de disposer d'indicateurs régionaux relatifs aux disparités salariales qui persistent afin de poser un diagnostic qualifié sur cette question pour laquelle il reste beaucoup à faire.

Le CESECC réaffirme que le vrai problème est celui du statut des femmes dans la société. Un problème dans lequel il y a des paramètres qui relèvent, notamment, de l'éducation et de la culture et qu'il est indispensable de faire évoluer collectivement les mentalités.

Le CESECC émet un avis favorable au rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020.

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

